

This notice in TED website: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:107659-2011:TEXT:EN:HTML>

MA-Rabat: Supply and installation of medical-technical equipment for El Jadida Hospital (EIB)

2011/S 67-107659

Royaume du Maroc

Ministère de la Santé

DIRECTION DES EQUIPEMENTS ET DE LA MAINTENANCE

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 06/2011/2

Le 06/2011/2 à 10 h il sera procédé, dans les bureaux de la Cellule de Coordination des marchés Km 4,5 Route de Rabat-Casa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la fourniture et installation de "matériel medico - technique" destinée à l'Hôpital El Jadida.

Lot; Désignation

- 1; Tomodensitomètre (scanner 16 barrettes)
- 2; Installations radiologiques conventionnelles
- 3; Mammographie
- 4; Radios mobiles
- 5; Négatoscopes
- 6; Système de stérilisation
- 7; Eclairage opératoire
- 8; Bras de suspension
- 9; Numériseur et reprographe
- 10; Appareil d'anesthésie

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Secrétariat du Service des Marchés, Direction des Equipements et de la Maintenance, 7, Place My Ali Cherif, Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma -
Nombre de pages: 66

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n°2.06.388 du 16 Moharrem 1428 (5 février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de:

Lot n; Montant de la caution en lettre en DH; Montant de la caution en chiffre en DH

- 1; Cinquante mille; 50 000,00
- 2; Trente mille; 30 000,00
- 3; Douze mille; 12 000,00
- 4; Neuf mille; 9 000,00
- 5; Mille; 1 000,00
- 6; Trente deux mille; 32 000,00
- 7; Trente cinq mille; 35 000,00

- 8; Douze mille; 12 000,00
- 9; Quinze mille; 15 000,00
- 10; Quarante mille; 40 000,00

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du décret n^o2.06.388 du 16 Moharrem 1428 (5 Février 2007) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Cellule de Coordination des Marchés Km 4,5 Route de Casa - Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

La documentation technique, prospectus, notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau de la cellule de coordination des marchés Km 4.5 Route de Casablanca -Rabat, avant le 06/2011/2 à 10 h.